

## PROJET DE PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 3 septembre 2024 à 19H00, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5  
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assiste également à la séance Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière.

Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4, a motivé son absence.

#### 1- Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h01.

#### 2- Adoption de l'ordre du jour

2024-09-01

##### 1- Ouverture de la séance

##### 2- Adoption de l'ordre du jour

##### 3- Adoption et suivi des procès-verbaux du 5 et 26 août 2024

##### 4- Période de questions

##### 5- Correspondance

##### 6- Autres sujets

6.1 Fondation Louis-Saint-Laurent-Souper-soirée country

6.2 Projet RurAltérité 2.0 – Lettre de soutien

6.3 Centre d'Action Bénévole (CAB) du HSF – Invitation à une rencontre d'échange le 1<sup>er</sup> octobre

##### 7- Paiement des factures

##### 8- Compte-rendu des comités

8.1 Conseillers

8.2 Inspecteur en bâtiment

8.3 Directrice générale

8.4 Matières résiduelles

##### 9- Administration

9.1 Services juridiques – Offres de service 2025

9.2 Pont French – Mandat firme environnement

9.3 Comité service de collecte des matières résiduelles - Nomination

9.4 Entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2024-004 mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

9.6 Retrait de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du HSF

##### 10- Voirie

10.1 Nivelage d'automne - Autorisation

##### 11- Règlement

11.1 Adoption du Règlement 2024-078 sur la gestion contractuelle remplaçant 2024-075

11.2 Avis de motion et présentation du Règlement 2024-079 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire

##### 12- Varia

12.1 Écocentre mobile 7 septembre – Rappel

12.2 Bourse des finissants 16 septembre 19h - Rappel

12.3 Chalet St-Mathias – Achat de deux toilettes

12.4 Comité finance - Nomination

##### 13- Période de questions

##### 14- Fin de la séance

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**  
appuyé par **Jacqueline Désindes**

**il est résolu à l'unanimité des membres présents**

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 septembre 2024 en y ajoutant les points 12.3 Chalet St-Mathias – Achat de deux toilettes et 12.4 Comité finance - Nomination

#### **ADOPTÉE**

##### **3- Adoption et suivi des procès-verbaux du 5 et du 26 août 2024**

**2024-09-02** Proposé par **Jacqueline Désindes**  
appuyé par **Timothy Morrison**

##### **il est résolu à l'unanimité des membres présents**

que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 août et de la séance extraordinaire du 26 août 2024 soient adoptés .

#### **ADOPTÉE**

##### **4- Période de question**

##### **5- Correspondance**

**2024-09-03** La liste de correspondance portant le numéro 2024-09-03 n'a pas été remise aux membres du conseil.

Proposé par  
appuyé par

##### **il est résolu à l'unanimité des membres présents**

que la correspondance 2024-09-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

#### **REPORTÉE**

##### **6- Autres sujets**

##### **6.1 Fondation Louis-Saint-Laurent-Souper-soirée country**

**2024-09-04** Proposé par  
appuyé par

##### **il est résolu à l'unanimité des membres présents**

#### **REJETÉE**

##### **6.2 Projet RurAltérité 2.0 – Lettre de soutien**

**2024-09-05** Proposé par  
appuyé par

##### **il est résolu à l'unanimité des membres présents**

#### **REJETÉE**

##### **6.3 Centre d'Action Bénévole (CAB) du HSF – Invitation à une rencontre d'échange le 1<sup>er</sup> octobre**

**2024-09-06** Proposé par  
appuyé par

##### **il est résolu à l'unanimité des membres présents**

#### **REJETÉE**

##### **7- Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2024-08-30 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

**2024-09-07** Proposé par **Allan Stanley**  
appuyé par **Timothy Morrison**

**il est résolu à l'unanimité des membres présents**

d'autoriser les dépenses de **147 179,65 \$** ainsi que les salaires et les remises de **12 490.32 \$** ;

ET d'autoriser la directrice générale à payer les comptes au montant de **139 434,94 \$**.

**ADOPTÉE**

**8- Compte-rendu des comités**

**8.1- Conseillers**

**8.2- Inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

**8.3- Directrice générale**

La directrice générale rend compte de son rapport.

**8.4- Matières résiduelles**

Le conseil prend connaissance du rapport concernant les matières résiduelles.

**9- Administration**

**9.1 Services juridiques - Offre de service 2025**

**2024-09-08 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Amanda Hamel  
APPUYÉ PAR : Allan Stanley**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**ADOPTÉE<sup>i</sup>**

**9.2 Pont chemin French - Mandat firme environnement**

**2024-09-09** Proposé par **Allan Stanley**  
appuyé par **Jacqueline Désindes**

**il est résolu à l'unanimité des membres présents** de mandater la firme Aqua-Berge pour une consultation professionnelle pour corriger le fil de l'eau afin de protéger les culées du pont sur le chemin French tel que demandé par le MTQ ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

**9.3- Comité service de collecte des matières résiduelles - Nomination**

**2024-09-10 CONSIDÉRANT** que le comité pour le service de collecte et de transport pour les matières résiduelles se rencontrera le 16 septembre 2024

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**  
appuyé par **Amanda Hamel**

**et résolu à l'unanimité des membres présents** de nommer M. Robert Asselin, maire, et M. Allan Stanley, conseiller #1 , comme membre du comité pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

**9.4- Entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles**

2024-09-11

**CONSIDÉRANT**

Proposé par  
appuyé par

**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**REPORTÉE**

**9.5- 2024-004 mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail**

2024-09-12

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Newport a adopté une telle politique le 6 mai 2024 (résolution n° 2024-05-13) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Newport s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Newport ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Allan Stanley** appuyé par **Anne Marie Yeates-Dubeau** et résolu à l'unanimité de :

**QUE** la Municipalité de Newport abroge la Politique 2024-003 en matière de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et le traitement des plaintes adoptée le 6 mai 2024 (résolution n° 2024-05-13)

**QUE** la Municipalité de Newport adopte la *Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail*.

**ADOPTÉE<sup>iii</sup>**

**9.6- Retrait de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du HSF**

2024-09-13

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 octobre 2005, la Municipalité de Newport a signé une entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente avait une durée de 20 ans à compter de la date de sa signature ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente se renouvelle pour des termes additionnels de 5 ans à moins d'être dénoncée, par écrit, aux autres parties, 12 mois avant son expiration initiale ou avant tout renouvellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François prévoit mettre fin au service de la fibre optique au courant de l'année 2025 et que devant ce fait, la Municipalité de Newport sortira de cette entente ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR Allan Stanley**

APPUYÉ PAR **Jacqueline Désindes**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS que le Conseil de la Municipalité de Newport dénonce l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, afin de ne plus en faire partie à la fin de la période initiale de 20 ans, ou dès le moment où le service ne sera plus disponible, le plus long terme prévalant ;

ET il est également résolu d'acheminer une copie de cette résolution à la MRC du Haut-Saint-François et à chacune des municipalités du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE<sup>iv</sup>**

**10- Voirie**

**10.1 Nivelage d'automne**

**2024-09-14**

Il est proposé par **Timothy Morrison**  
appuyé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**

**et résolu à l'unanimité des membres présents** d'autoriser le nivelage d'automne sur les chemins de la municipalité ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**

**11- Règlement**

**11.1 Adoption du Règlement 2024-078 sur la gestion contractuelle remplaçant 2024-075**

**2024-09-15**

**CONSIDÉRANT QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 10 janvier 2011, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé "C.M.");

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ainsi que des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller **Anne Marie Yeates-Dubeau** à la séance de conseil du 5 août 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu de l'article 445 du code municipal, la conseillère **Anne Marie Yeates-Dubeau** mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public ainsi que des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ;

À CES CAUSES, Il est proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**, appuyé par **Allan Stanley** d'adopter le Règlement numéro 2024-078 sur la gestion contractuelle remplaçant 2024-075.

**ADOPTÉE**

**11.2 Avis de motion et présentation du Règlement 2024-079 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire**

La conseillère **Anne Marie Yeates-Dubeau** donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-079 qui a pour objet de prévoir les modalités de l'exercice du droit de préemption de la Municipalité sur les lots qui y sont déterminés et précise que c'est le conseil municipal qui, par résolution, peut exercer un tel droit pour les fins municipales prévues au règlement.

Elle dépose le projet du règlement numéro 2024-079 intitulé Règlement 2024-079 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

**12- Varia**

**12.1 Écocentre mobile rappel 7 septembre - Rappel**

La directrice générale rappelle aux membres du conseil que l'écocentre mobile se fera le 7 septembre 2024 de 9h à 12h.

**12.2 Bourse des finissants 16 septembre 19h - Rappel**

La directrice générale rappelle aux membres du conseil que la remise des bourses aura lieu le 16 septembre 2024 de 19h.

**12.3 Chalet St-Mathias – Achat de deux toilettes**

**2024-09-16**

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**  
appuyé par **Allan Stanley**

**il est résolu à l'unanimité des membres présents** d'autoriser l'achat de deux toilettes pour le chalet de St-Mathias.

**ADOPTÉE**

**12.4 Comité finance – Nomination**

**2024-09-17**

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**  
appuyé par **Jacqueline Désindes**

**il est résolu à l'unanimité des membres présents** de nommer Robert Asselin, maire, Timothy Morrison, conseiller # 5 et Amanda Hamel, conseillère #6 au comité finance.

**ADOPTÉE**

**13- Période de questions**

**14- Fin de la séance**

**2024-09-18**

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**  
appuyé par **Allan Stanley**

**il est résolu à l'unanimité des membres présents**

que la séance soit levée à **19h55**

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Robert Asselin, maire

---

Hélène Dumais  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 3 septembre 2024.

---

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière

- 
- i 2024-09-04 Résolution transmise au fournisseur
  - ii 2024-09-04 Résolution transmise au fournisseur
  - iii 2024-09-19 Tous les élus et employés ont lu et compris la politique
  - iv 2024-09-19 Courriel à Dominic Provost et aux municipalités
  - v 2024-09-04 Avis public d'entrée en vigueur publié